

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 45 (1900)
Heft: 3

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

colonel commandant le 5^e régiment de cavalerie « Novara », à Florence. Il a été présenté le 15 février à son régiment par le général Berta, commandant de la 7^e brigade de cavalerie. Le jeune prince a toujours montré une vive sympathie pour la ville de Florence, aussi la population, parmi laquelle de nombreux étrangers, lui a fait à son arrivée une chaude manifestation. Depuis son fameux duel avec le prince Henri d'Orléans, qui semble maintenant renouveler son jeu avec les Anglais, le comte de Turin est, chez nous, le prince favori de tout le monde.

Ces jours-ci, le bruit public voulait à toute force le marier avec l'infante d'Espagne. On assure que le pape verrait ce mariage d'un bon œil. La nouvelle en est pour le moins prématurée ; la politique doit, auparavant, aplanir bien des difficultés.

— Ces jours-ci, nos alpins sont en pleine excursion. Ils abandonnent momentanément leurs garnisons d'hiver, et pendant deux ou trois semaines reprennent leur vie nomade sur les Alpes, au milieu de la neige et des glaces. Le régiment de Vérone est parti le 4 février avec l'itinéraire suivant : Crête du Mont-Baldo, Haut-plateau des Lerinia, vallées de l'Agno des Scogra, de Posina et contreforts avoisinants.

— Chaque année, le gouvernement envoie à l'étranger un certain nombre d'officiers chargés d'acheter des chevaux, notamment des chevaux de cavalerie. Nos écuries ne suffisent pas à nous assurer une bonne remonte. Notre race équine a été beaucoup améliorée, c'est vrai ; nous dépensons chaque année dans ce but une somme considérable, avec l'espoir de nous affranchir de l'étranger. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Dernièrement, le général Volpini a été envoyé dans les Indes pour y étudier la question d'une acquisition de chevaux. D'autre part, à Buenos-Ayres, le général Roca, président de la République Argentine, nous a honoré d'un don de deux cents chevaux, choisis parmi les meilleurs de la production indigène. Il sera intéressant de voir si et comment ces sujets s'acclimateront en Italie.

INFORMATIONS

SUISSE

Nécrologie. — Le *colonel Sacc* est mort le 11 février à Colombier. Né en 1829, il fit son premier service militaire en 1847 comme recrue dans les chasseurs, et fut promu la même année au grade de sergent-major

Adjudant en 1854, il fit le rassemblement de troupes à Yverdon en 1856 et l'école d'application à Thoune en 1857.

Il fut nommé officier en 1858 et entra en 1861 dans l'état-major fédéral où, après une école centrale de neuf semaines, il passa capitaine. Suivant l'usage de l'époque, il est alors employé en qualité d'adjudant dans les différentes écoles militaires fédérales.

En 1864, il fonctionne comme adjudant de place à Genève ; en 1865, muni de recommandations du Conseil fédéral, il visite les établissements militaires du Grand-duché de Bade.

Henri Sacc, nommé major fédéral en 1868 et lieutenant-colonel en 1872, commanda dans ces grades plusieurs cours de répétition de carabiniers. Pendant l'occupation des frontières en 1870 il fit partie de l'état-major de la II^e division comme 1^{er} adjudant du colonel de Salis qu'il avait déjà accompagné une année auparavant dans sa mission aux manœuvres du corps de la Garde à Berlin.

En février 1871, le major Sacc fut l'organisateur à Colombier d'un dépôt important de troupes, de chevaux et de matériel de guerre de l'armée de l'Est.

En 1875, le lieutenant-colonel Sacc est nommé chef du 8^e régiment d'infanterie. Au rassemblement de la II^e division en 1878, il commande *ad interim* la IV^e brigade dont il obtient le commandement définitif en 1879, avec le grade de colonel. Il dirige enfin, en 1884, les manœuvres de cette brigade dans le Jura.

L'état de service du colonel Sacc présente ainsi une page bien remplie. Mais cet officier occupa encore plusieurs fonctions dans l'administration militaire, postes moins en vue que ceux d'un commandement actif, mais qui exigent néanmoins à un haut degré les qualités du vrai soldat.

Le colonel Sacc fut un certain temps Directeur de l'arsenal de Colombier. Il remplissait depuis une vingtaine d'années les fonctions d'officier de recrutement dans le II^e arrondissement de division et depuis douze ans celles de commandant du landsturm ; il a voué à leur accomplissement, et cela jusque dans les derniers mois de sa vie, un entrain tout juvénile et une grande ponctualité, rendant ainsi, dans ses vieux jours encore, de signalés services à son pays.

Les jeunes officiers trouvaient toujours auprès de lui un accueil plein d'amabilité et ne recourraient jamais en vain à ses précieux conseils.

Il était depuis quelque temps l'un des derniers survivants des officiers de la II^e division qui aient occupé une position supérieure lors de sa mise sur pied pour le service actif de 1870. Son divisionnaire, le colonel de Salis, est mort depuis longtemps. Le chef d'état-major, le colonel Lecomte, et les brigadiers, les colonels Favre, Wieland et de Gingins sont morts également. Le colonel Sacc est allé les rejoindre au sein de la grande armée. Que la terre lui soit légère !

I.

Une opinion sur l'armée suisse. — Notre correspondant de France nous a signalé dans sa dernière chronique l'apparition du volume du commandant Manceau sur les *Armées étrangères*. Le sous-titre nous renseigne sur les intentions de l'auteur : *Essais de psychologie militaire*.

« La raison de la victoire, disait le maréchal de Saxe, est dans le cœur des humains. On doit l'y chercher ; or, personne n'a traité cette matière, qui est la plus considérable du métier de la guerre, la plus savante, la plus profonde. »

Cette si délicate recherche de l'âme des peuples à travers les institutions militaires, tel est le but poursuivi par le commandant Manceau. But d'une obtention malaisée, car sa réalisation exige la réunion de qualités qu'il n'est donné qu'à de rares élus de posséder au degré nécessaire, le sens de l'histoire, les connaissances du démographe, le coup d'œil du psychologue, l'érudition d'un Pic de la Mirandole. Mais l'auteur nous avertit d'emblée qu'il n'a point la haute ambition de traiter à fond la question qu'il aborde. Il en a pris les éléments non dans les bouquins indigestes des érudits accumulateurs de menus documents, ni dans les œuvres de philosophes fendeurs de cheveux en quatre ; il les a trouvés dans des romans et des journaux, dans des récits de voyage et des conversations autant et plus encore que dans les ouvrages spéciaux des écrivains militaires. Ce sera son excuse s'il s'est glissé, ici ou là, quelque inexactitude. L'essentiel est que l'impression d'ensemble soit juste.

L'auteur a-t-il réussi ? Nous allons en juger par son chapitre sur l'armée suisse.

Constatons d'abord que par l'espace qu'il lui consacre, il ne la traite point par-dessous jambe. Elle lui a paru mériter autant de pages que telle armée plus puissante et dont les prétentions ont le droit d'être plus hautes. Cela flatte notre amour-propre, et nous prédispose en faveur du commandant Manceau.

Quant aux sources où il a puisé, elles ressortent clairement de la lecture ; il ne les eût pas indiquées, nul ne s'y serait trompé. C'est en toute première ligne le volume récent de Gaston Moch : *L'Armée d'une démocratie*, puis un certain nombre d'articles épars dans des périodiques ou des journaux quotidiens, un article de la *Revue bleue* que nos lecteurs connaissent, certaines études de Malo, dans les *Débats*, d'autres de la *Revue militaire suisse* ; et le sens critique, ainsi que l'esprit de perspicacité aidant, l'auteur trace de notre psychologie militaire un tableau dans lequel — réserve faite de certains détails — nous nous reconnaissons assez volontiers, trop volontiers peut-être, car le miroir est un tantinet flatteur ; les détails ci-dessus réservés en accentuent le teint.

Voyons-les d'abord ; la critique mérite le pas sur l'éloge. Toutefois, dans le cas particulier, elle n'a pas le droit d'être trop sévère. Comment nous plaindrions-nous de la sympathie évidente qui nous est témoignée ?

Et puis l'auteur n'a-t-il pas pris le soin de nous dire que de ses sources, il n'avait même pas exclu le roman? Cela se voit. Ecoutez plutôt. Il s'agit de l'amour du tir :

Ah ! les tirs surtout, il en est de fédéraux, de cantonaux, de communaux ; il en est pour officiers, pour sous-officiers, pour jeunes gens, pour vieux messieurs. Les dames mêmes y sont admises. Comme la Française monte à bicyclette, comme l'Allemande devient cuisinière pour complaire à l'époux aimé, *ainsi la Suisse qui se pique de quelque attention conjugale apprend l'usage du revolver et du fusil et y devient experte.*

Toujours les mêmes, ces excellents voisins de France. Le pittoresque est chez eux un besoin. Ecoutez encore :

Un plaisant prétendait que, si un Allemand est toujours reconnaissable à ses mains tendues et à son échine souple, un Suisse le devient à ses grands pieds et à ses gros mollets ; ce n'est pas étonnant, disait-il : à force de gravir les montagnes, le bas des jambes se développe au détriment du reste.

Si seulement c'était vrai, notre infanterie marcherait mieux. Mais maintenant que des chemins de fer à crémaillère conquièrent tous les sommets, et que dans nos moindres localités les tramways et les voies étroites incitent notre jeunesse à l'éternelle paresse, nos grands pieds et nos gros mollets sont allés rejoindre Guillaume Tell dans le pays brumeux des vagues légendes.

Continuons :

Les innombrables sociétés de gymnastique dont s'honorent *les moindres communes des vallées les plus reculées* continuent cet enseignement depuis la sortie de l'école jusqu'à l'entrée au régiment. Par une belle journée d'été, traversez la place publique de *n'importe* quel village suisse, et je parie que vous apercevrez un escadron de jeunes gens à culottes blanches et à ceintures voyantes, qui s'exercent aux pyramides ou aux cannes. Ce sont les recrues volontaires qui, tout en s'amusant, font leurs années de service.

Ces lignes sont tirées, si nos souvenirs nous servent bien, de la *Revue bleue*. Avant de les écrire, l'auteur n'a évidemment pas consulté la statistique des sociétés suisses de gymnastique.

Un dernier exemple :

Une recrue qui, en arrivant au corps, *marche et tire comme un vétéran*, qui, par surcroît, est docile, disciplinée, etc.

Une recrue qui tire comme un vétéran ! Encore du pittoresque. M. le commandant Manceau n'a pas lu les articles du lieutenant colonel Fiedler dont la *Revue militaire suisse* a commencé le résumé dans sa livraison de février.

Mais pourquoi appuyer sur ces détails ? Ce sont bagatelles de la porte. L'essentiel est que le tableau d'ensemble soit ressemblant. A cet égard, nous avons dit notre impression, et si le portrait rappelle parfois ce que nous voudrions être plutôt que ce que nous sommes, les traits principaux

n'en sont pas moins justes. Tout le chapitre sur l'armée suisse se résume en cette phrase : « Ce qui fait la force de l'armée suisse, c'est la militarisation de toute la nation. » Il est certain qu'une milice ne peut être solide qu'à cette condition : que la nation recherche et cultive le goût des choses militaires. Pourquoi le Suisse est-il soldat ? C'est que la législation de son pays ne lui laisse jamais oublier qu'il doit l'être.

La continuelle obsession d'un prochain appel sous les armes, écrit notre auteur, imprègne le peuple du sentiment de son devoir. L'idée d'aller au tir ou d'assister aux manœuvres hante sans relâche les esprits. L'armée tient de plus près que partout ailleurs à la nation : le citoyen tient tour à tour la bêche et le fusil, l'aune et le revolver, la plume et le sabre. C'est le même qui porte à de certaines heures la tunique et à d'autres, la jaquette ou la blouse. Il en résulte que les habitudes de la vie civile ne répugnent pas aux mœurs militaires, et que les procédés de l'industrie ou du commerce pénètrent dans l'armée. Par contre, le bourgeois et l'ouvrier conservent quelque chose du soldat, dans leur allure et leur tournure d'esprit. C'est grâce à cette disposition préexistante que la milice suisse est bonne. La façon dont elle est organisée maintient et accentue cette prédisposition.

Il ne nous est pas possible d'entrer ici dans l'examen des faits apportés en preuves de ces conclusions. Une de ces preuves cependant intéressera particulièrement nos lecteurs ; elle est destinée à faire ressortir la coexistence chez nos miliciens de l'esprit de liberté civique avec les exigences de la subordination militaire. L'auteur l'emprunte à la récente polémique de la *Revue militaire suisse* au sujet de l'artillerie de montagne. Il est curieux de constater l'impression produite sur les officiers d'armée permanente par des faits de ce genre qui, chez nous, paraissent absolument naturels, et n'ont jamais nui à la discipline sous les armes :

A côté des qualités physiques et morales, il convient de louer dans cette armée un esprit d'initiative qui s'allie d'une façon curieuse (et que nous sommes portés à trouver un peu déconcertante) au sentiment de la subordination. Le temps de service est assez long pour qu'on enseigne aux hommes le maniement des armes et les formations tactiques ; mais il est trop court pour qu'on puisse asservir les âmes et transformer en machines passives des êtres de libre volonté et habitués à une grande indépendance. On a beau obéir à ses chefs, on leur parle franchement et avec la liberté d'un citoyen (car le temps n'est plus où les soldats avaient le monopole de la sincérité), avec la liberté, dis-je, d'un citoyen qui sait mal farder la vérité. Tout récemment je lisais, dans la *Revue militaire suisse*, les répliques provoquées par un article sur l'artillerie de montagne, article précédemment publié dans ce recueil par le lieutenant-colonel Repond. Un simple chef d'escadron d'artillerie, officier d'instruction de l'arme. M. Souvairan, ne craignait pas de répondre :

« L'opinion de M. le lieutenant-colonel Repond et celle des artilleurs qu'il invoque reposent certainement sur notre ancien système d'instruction, sur notre ancien règlement : juste peut-être (le « peut-être » est poli !) à cette époque, cette opinion est actuellement complètement erronée, et je considère comme de mon devoir de ne pas la laisser s'accréditer. »

Un autre officier de l'arme protestait avec non moins de netteté, mais avec moins de formes :

« ... Il serait cependant bon de donner à l'artillerie de montagne une consolation des attaques téméraires et injustifiées que lui adresse M. le lieutenant-colonel Repond. Je connais fort bien l'artillerie de montagne pour en avoir fait partie, et j'estime que les conclusions de M. Repond témoignent de plus de parti-pris que de connaissance... »

On n'admettrait guère, en France, qu'un militaire le prit sur un tel ton à l'égard d'un plus haut gradé, et encore moins qu'il signât de son nom des critiques aussi amères. Avec le service intermittent, la subordination ne saurait avoir le même caractère que dans les armées permanentes. Par contre, les individualités s'y conservent, et, tout compte fait, qui sait si on n'y gagne pas plus qu'on n'y perd.

Et maintenant, tirons nos conclusions. Du chapitre sur l'armée suisse, nous pouvons conclure que dans ses études des armées étrangères, le commandant Manceau a fait preuve de l'esprit critique et de perspicacité indispensable pour mener à bien son œuvre délicate. S'il sacrifie au pittoresque ici et là au détriment de l'exactitude absolue du détail, s'il charge sa palette de couleurs parfois un peu vives, l'ensemble n'en ressort qu'avec plus de netteté. Le but est donc atteint ; l'auteur a su mettre en relief avec autant d'art que d'utilité, ce que chaque armée, au point de vue de ses officiers surtout, présente de plus frappant et de plus caractéristique. A l'officier à mettre en pratique et à répandre autour de lui les enseignements qu'il retire d'une lecture aussi intéressante.

Course de fond. — La Société bernoise des officiers de cavalerie adresse à ses membres la circulaire suivante :

« Cher camarade,

» Encouragée par le succès des courses de fond organisées depuis deux ans, la Société bernoise des officiers de cavalerie a décidé de provoquer une course de ce genre. Elle aura lieu les 9 et 10 juin prochain aux conditions suivantes :

» 1^o Tout officier suisse est admis à courir ;

» 2^o Le parcours, de 200 km. environ, sera communiqué aux participants le 9 juin, à 11 h. du matin, à l'Hôtel du Schweizerhof, à Berne. Il comportera certaines difficultés de terrain et d'orientation.

» Livraison sera faite aux participants des cartes de topographie nécessaires ;

» 3^o Aucune distinction de poids ne sera établie ;

» 4^o Tenue : vareuse, casquette, sabre ;

» 5^o Départs successifs, le 9 juin, de quart d'heure en quart d'heure, dès 2 h. après-midi. L'ordre de départ sera fixé par le sort. Une partie du parcours se fera de nuit ;

» 6^o Les cavaliers qui, depuis leur inscription, mais avant la course seraient empêchés de prendre part à l'épreuve, pourront se faire remplacer par un camarade, moyennant avis au comité.

- » Le parcours doit être accompli sur le même cheval ;
- » 7° Les entraîneurs ne sont pas autorisés ;
- » 8° Au retour, les chevaux seront immédiatement examinés par le jury qui appréciera leur état sanitaire. Dans les huit heures qui suivront, chaque cheval devra être à même de reprendre la course et subira une épreuve au trot d'environ 1 km. et au galop d'environ 1 km. aussi avec franchissement de petits obstacles.
- » Les chevaux qui reviendront en mauvais état ou qui ne pourront supporter l'épreuve complémentaire, seront disqualifiés ;
- » 9° Outre les prix d'honneur éventuels, six prix de 500, 300, 250, 200, 100 et 80 fr. seront décernés aux vainqueurs.
- » La durée de la course ne doit pas dépasser 32 heures ;
- » 10° Les participants qui auront rempli les conditions du concours, recevront une indemnité de transport de 25 cent. par kilomètre dès le lieu de leur domicile jusqu'à Berne. Les 30 premiers kilomètres sont décomptés ;
- » 11° Coût de l'inscription : 20 fr., définitivement acquise à la caisse ;
- » 12° Délai d'inscription : 2 juin, auprès du lieutenant de cavalerie Alphonse Bauer, à Berne, qui fournira tous renseignements désirables ;
- » 13° Les détails de l'organisation seront communiqués aux concurrents au commencement de juin.

» Cher camarade,

» Nous référant au programme ci-dessus, nous vous convions cordialement à notre course de fond de cette année-ci.

» Nous avons à cœur d'obtenir une nombreuse participation à notre entreprise et ce désir nous a dicté notre plan de concours. Tout cheval, un tant soit peu entraîné, doit pouvoir participer à la course.

» La circonstance que le parcours ne sera indiqué aux partants que peu d'instantants avant le départ ajoute à l'attrait de l'épreuve, et la nécessité de faire appel aux facultés d'orientation plus que dans les concours précédents, favorisera l'instruction militaire des participants. La durée et le choix du trajet excluent l'obligation de posséder des connaissances topographiques spéciales.

» Les exigences relatives au cheval, sa résistance et son maintien en bon état, sont en première ligne prises en considération. Mais, outre ces exigences, le programme en pose d'autres qui permettront au cavalier de faire utilement appel à ses qualités personnelles.

» Nous espérons donc que nous vous compterons parmi les participants, et vous présentons nos sentiments de bonne camaraderie.

» *Le Président d'honneur :*

» Colonel WILDBOLZ,

» Instructeur en chef de la cavalerie.

» Au nom de la Société bernoise des officiers de cavalerie :

» *Le Secrétaire,*

Le Président,

» E. NEHER, premier-lieutenant.

C. WÆBER, capitaine. »

L'appel des officiers bernois ne manquera pas de trouver de l'écho en Suisse. Nous espérons notamment que les cantons romands enverront à Berne, les 9 et 10 juin prochain, de nombreux représentants.

FRANCE

La Batterie de campagne à quatre pièces. — *Le Bulletin militaire* publie une circulaire ministérielle du 30 janvier qui modifie la composition de la batterie montée et fixe à quatre le nombre des maîtres pointeurs. Ceux-ci remplacent les artificiers devenus inutiles par suite du nouveau système de munitions. Un des maréchaux des logis devient sous-chef mécanicien.

S'il n'y a que quatre maîtres pointeurs dans la batterie armée du nouveau matériel, c'est que cette batterie n'aura définitivement que quatre pièces.

Nous pouvons affirmer, dit la *France militaire*, que cette constitution est adoptée en principe et qu'elle sera la base du projet de loi qui sera bientôt soumis au Parlement sur la réorganisation de notre artillerie de campagne. La batterie aura neuf caissons.

Le même journal justifie la nouvelle formation par un certain nombre de considérations qui expliqueraient cette mesure. Il signale l'intention qu'on aurait d'incorporer à la division un régiment ou une brigade d'artillerie, à l'instar de ce qu'on a fait en Allemagne et il discute le nombre de canons à tir rapide dont il faudrait doter le corps d'armée.

Voici ce qu'il dit :

Il a été prouvé qu'un capitaine ne peut diriger le feu d'une batterie de six pièces exécutant le tir rapide.

Il a été constaté également que, dans le tir par rafale, alors que chaque pièce lance vingt projectiles par minute, il y a une différence de temps presque inappréciable dans un feu consécutif de cent obus par la batterie à quatre ou à six pièces.

Nous sommes en mesure d'ajouter à ce premier renseignement formel l'assurance que les généraux d'artillerie sont prêts à la création d'un régiment ou d'une brigade divisionnaire, d'après la répartition récemment introduite dans l'armée allemande. Ils ne feront à cet égard aucune objection et n'hésiteront pas à faire le sacrifice de l'intérêt particulier de leur arme dans l'intérêt général de l'armée, sous la réserve que les généraux de division seront exercés à manier leurs batteries le plus souvent possible en combinaison avec leurs bataillons.

Reste la question du nombre des pièces par corps d'armée.

Les Allemands en ont 144.

Il est proposé de ne nous en donner que 120.

Les partisans de ce second chiffre font remarquer :

1° Que la supériorité de notre tir étant de vingt coups à la minute et par pièce pour quatre coups à la minute et par pièce allemande, 120 pièces sont largement suffisantes à chacun des corps d'armée ;

2° Que, si l'on portait ce chiffre à 144, il faudrait une augmentation d'officiers, d'hommes et de chevaux qu'il serait difficile d'obtenir, tant elle aurait d'importance ;

3° Que cette majoration des cadres, des effectifs et des attelages entraînerait des dépenses considérables.

Les partisans du premier chiffre répondent :

1° Que la supériorité d'aujourd'hui dans la rapidité du tir peut disparaître demain ;

2° Que les troupes seront fâcheusement impressionnées en allant au combat si elles savent que l'artillerie ennemie peut mettre en batterie un nombre de pièces supérieur au nôtre, car rien ne leur aura prouvé que l'artillerie allemande est techniquement inférieure à la nôtre ;

3° Que la perte d'une de nos pièces, en raison même de notre supériorité technique, a plus d'importance sur le champ de bataille que la perte d'une pièce allemande ;

4° Qu'en ce qui concerne la majoration des cadres, elle donnera de l'avancement aux officiers d'artillerie qui en ont si peu ;

5° Que la majoration des effectifs et des attelages sera fortement réduite par l'adoption de la traction mécanique pour les sections de munitions ;

6° Qu'il y a des dépenses qui s'imposent en temps de paix, sous peine de courir le risque d'échecs irréparables en cas de guerre et d'une rançon ruineuse.

Une partie de ces arguments sont déjà ceux que nous avons publiés dans notre livraison de décembre dernier. D'autres sont nouveaux. La question nous intéresse puisque nous serons en Suisse également appelés à nous prononcer sur la composition de la batterie lorsque nous adopterons notre futur canon de campagne.

M. Canet, président de la Société des Ingénieurs civils de France. — M. Canet, l'éminent directeur du service de l'artillerie du Creusot, a été appelé cette année aux fonctions de Président de la Société des Ingénieurs civils de France. C'est à lui que reviendra l'honneur en même temps que la charge de représenter la Société pendant cette année de l'Exposition.

En prenant le fauteuil de la présidence, M. Canet a fait aux membres de la Société un historique succinct du développement de l'artillerie depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, depuis les mortiers du XIV^e siècle jusqu'aux canons du XX^e, tirant vingt coups par minute. Il a été très applaudi.

RUSSIE

Artillerie. — On télégraphie de Saint-Petersbourg au *Morning Post* que les autorités militaires ont l'intention de recommander à l'approbation du conseil de l'Empire l'armement de toute l'artillerie avec des canons à tir rapide du modèle présenté par l'usine russe Pontilow.

(*Gazette de Lausanne.*)
